

## Bourse d'admission Marie Lessard

La sélection des récipiendaires se fera parmi les étudiant(-e)s aux cycles supérieurs, inscrits dans le programme de maîtrise en urbanisme. La bourse est accessible à tou(-te)s les étudiant(-e)s, incluant les étudiant(-e)s non canadien(-ne)s.

Montant du prix : 5000\$

Le montant de la bourse sera versé au récipiendaire en deux versements, deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) à la rentrée universitaire et deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) après avoir complété douze (12) crédits.

Critères d'attribution :

- Avoir un excellent dossier académique ;
- S'engager à être inscrit à temps plein dans la maîtrise en urbanisme ;
- Répondre à toutes les conditions associées à l'inscription de ce programme.

Comité d'attribution :

- La direction de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage ou une personne représentante ;
- Un(-e) professeur(-e) de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage ;
- Un(-e) professionnel(-le) en urbanisme, diplômé(-e) de l'Université de Montréal.